Nantes Saint-Nazaire Pôle métropolitain

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Arrivé le

2 1 DEC. 2016

D.J.R.C.T.

Délibération

Réunion du bureau du 7 décembre 2016 Délibération n° 2016-07

Avenant n°1 au marché de prestations juridiques pour la révision du SCOT Nantes Saint-Nazaire

Date de la convocation : 01 décembre 2016

Nombre de membres du Bureau Syndical : 25

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents 14: Bertrand AFFILE, Martin ARNOUT, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, Marc DENIS, Philippe EUZENAT, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Rémy NICOLEAU, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Jean Louis THAUVIN, Alain VEY.

Absents et représentés 2 : Joël GEFFROY donne pouvoir à Rémy NICOLEAU, Alain ROBERT donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL.

Absents et excusés 9 : Christian COUTURIER, Gérard DRENO, Hervé GRELARD, Pascale HAMEAU Franck HERVY, Alain MICHELOT, Mireille PERNOT, Pascal PRAS, Marcel VERGER.

Nantes Saint-Nazaire Pôle métropolitain

Délibération

Réunion du bureau du 7 décembre 2016 Délibération n° 2016-07

Avenant n°1 au marché de prestations juridiques pour la révision du SCOT Nantes Saint-Nazaire

Dans le cadre de la révision du SCOT Nantes Saint-Nazaire, un marché de prestations juridiques a été conclu le 6 octobre 2015 avec le cabinet Adamas Affaires publiques, situé à Lyon.

Ce marché vise à apporter au Pôle métropolitain un conseil juridique sur la procédure de révision du SCOT et sur la légalité interne du document pendant son élaboration.

Il se décompose en quatre missions :

- Mission 1 : Relecture des documents avant arrêt du projet du SCOT
- Mission 2 : Relecture du rapport du commissaire enquêteur et des avis des personnes publiques associées, et de l'autorité environnementale
- Mission 3 : Relecture des documents avant l'approbation du projet du SCOT
- Mission 4 : Assistance/conseil juridique

Les trois premières missions sont forfaitaires et la quatrième mission permet de répondre à des questions par bon de commande sur un tarif horaire. Un montant maximum a été fixé pour la durée totale du marché à 50 000 € HT, soit 60 000€ TTC.

Compte tenu du temps passé sur la mission 4, il convient aujourd'hui, afin de pouvoir disposer de conseils juridiques jusqu'à la fin de la procédure de révision du SCOT, de proposer un avenant financier au marché. Par ailleurs, il s'agit également d'ajuster le montant qui avait été estimé initialement sur la mission 1, aujourd'hui échue.

La proposition de modification est la suivante :

Montant de la mission 1 à 12,6 jours soit 15 120 € TTC, au lieu de 12 jours initialement ; Montant de la mission 4 à 44 100 € TTC maximum, au lieu de 34 260 € TTC initialement.

Le montant de l'avenant est de 8 350 € HT soit 10 020 € TTC, soit un % d'écart de 16,7%. Le nouveau montant du marché public est porté à 58 350 € HT maximum, soit 70 020 € TTC maximum.

La publicité du marché étant antérieure au 1^{er} avril 2016 l'avenant proposé est passé au sens du code des marchés publics 2006.

Nantes Saint-Nazaire Pôle métropolitain

Délibération

Réunion du bureau du 7 décembre 2016 Délibération n° 2016-07

Avenant n°1 au marché de prestations juridiques pour la révision du SCOT Nantes Saint-Nazaire

En conclusion, le bureau dûment convoqué, délibère et :

- approuve l'avenant n°1 au marché de prestations juridiques pour la révision du SCOT Nantes Saint-Nazaire.
- autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 7 décembre 2016

A l'Unanimité

La Présidente du Pôle métropolitain Nantes / Saint-Nazaire

Johanna ROLLAND

,